

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ;

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. L'article L 1612-2 du code général des collectivités territoriales prévoit, au cas où les informations indispensables à l'établissement du budget ne leur sont pas communiquées avant le 31 mars, que les collectivités locales disposent d'un délai de quinze jours à compter de cette communication pour arrêter leur budget. Les articles D 1612-1, D 1612-2 et D 1612-5 précisent la liste de ces informations indispensables ; elle comprend en particulier, outre les éléments nécessaires au vote des taux de fiscalité locale, les informations relatives à la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Le budget 2023 est soumis au vote le 14/04/23. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

BUDGET PRINCIPAL 2023

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement); de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement incluent : l'entretien et les charges des bâtiments communaux, les salaires du personnel communal, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Frais de personnel (chapitre 012) /dépenses réelles de fonctionnement (%) : Les salaires représentent 32.19 % des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement de la commune par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. Cette baisse s'explique sur l'affectation au réel des agents sur les budgets annexes. Si la totalité du personnel était affecté au budget Principal, ce pourcentage s'élèverait à 36.5 % .En moyenne ceux-ci représentent 35 à 50 % des dépenses de fonctionnement d'un budget communal.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour la commune, les principales recettes de fonctionnement correspondent aux recettes suivantes :

Chapitre	Descriptif
74 Dotations et participations	Versées par l'Etat : Dotations, participations (service minimum d'accueil, élections...) et compensations d'exonérations de taxes
75 Autres produits de gestion courante	Locations de salles, gîtes, logements et locaux communaux Charges de chauffe des logements, des salles communales (forfait énergie)
77 Produits exceptionnels	Dons, Remboursements de sinistre par les assurances de la commune, Produits de cessions

Les quatre principales recettes pour la commune :

1) Les dotations versées par l'Etat

Montants des trois dernières années

DGF	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire	195 599	195 171	195 314
Dotation solidarité rurale bourg centre	69 072	73 389	124 028
Dotation Solidarité rurale péréquation	39 613	39 934	
Dotation solidarité rurale cible			
Dotation nationale de péréquation	10 149	9 354	8 419
TOTAL	314 433	317 848	327 761

2) Les impôts locaux

Bases 2022		Taux 2022	Produit
Taxe d'habitation			19 403 €
Foncier bâti	697 300	37,80	263 579 €
Foncier non bâti	58 700	98,39	57 755 €
<i>Contribution du coefficient correcteur</i>			- 107 106 €
TOTAL			233 631 €

Bases prévisionnelles 2023		Taux 2023	Produit
			€
Foncier bâti	745 300	37,80	281 723 €
Foncier non bâti	62 700	98,39	61 691 €
Taxe d'habitation	295 456	6,92	20 446 €
<i>Contribution du coefficient correcteur</i>			- 114 480 €
TOTAL			249 200 €

3) L'imposition forfaitaire sur les pylônes (fixée au niveau national)

Perçu 2022	A percevoir 2023
237 436 €	237 432 €

4) Les recettes liées aux biens ou prestations de la commune

	Perçu 2020	Perçu 2021	Perçu 2022	Prévision 2023 (budget élaboré chaque année avec pessimisme sur les prévisions de recettes)
chapitre 70 Produits des services, domaine et ventes diverses	61 332.55 €	64 418.64 €	44 507.91 €	38 108 €
chapitre 75 Autres produits de gestion courante	112 534.50 €	111 821.08 €	103 098,36 €	106 000 €

Art.	Libellé	EXERCICE 2022							EXERCICE 2023		
		Report N-1	Vote BP	Vote BS	Cumul DM	Tot. Budget	Historique	R.à.R.	Historique	Sold. eng.	Proposit° BP
011	Charges à caractère général		482 807,57		-12 556,11	470 251,46	423 851,97		96 387,94		535 561,98
012	Charges de personnel et frais assimilés		450 024,28		-3 682,02	446 342,26	403 849,27		100 428,71		405 250,00
014	Atténuation de produits		4 071,00		587,00	4 658,00	4 658,00				
65	Autres charges de gestion courante		85 082,13		560,00	85 642,13	82 891,21		17 596,33		92 245,18
	Total des dépenses de gestion courante		1 021 984,98		-15 091,13	1 006 893,85	915 250,45		214 412,98		1 035 057,16
66	Charges financières		6 143,00			6 143,00	6 142,20		485,83		7 624,01
67	Charges exceptionnelles		1 000,00		1 500,00	2 500,00	2 121,50				1 500,00
68	Dotations aux provisions										
022	Dépenses imprévues		877,88			877,88					
	Total des dépenses réelles		1 030 005,86		-13 591,13	1 016 414,73	923 514,15		214 898,81		1 042 181,17
023	Virement à la section d'investissement		199 500,00		53 034,77	252 534,77					216 227,02
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		18 700,00			18 700,00	1 000,00				271,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.										
	Total des dépenses d'ordre		218 200,00		53 034,77	271 234,77	1 000,00				216 498,02
002	Résultat reporté										
	TOTAL DES DEPENSES		1 248 205,86		39 443,64	1 287 649,50	924 514,15		214 898,81		1 258 679,19
013	Atténuation de charges		3 360,00		1 910,00	5 270,00	5 270,70		1 855,26		3 000,00
70	Produits des services, du domaine et		61 241,00		3 180,00	64 421,00	44 507,91		7 702,81		38 108,00
73	Impôts et taxes		500 978,20		14 911,87	515 890,07	519 060,50		121 038,00		525 694,63
74	Dotations et participations		372 531,26		2 906,00	375 437,26	379 369,72		50 264,58		364 760,00
75	Autres produits de gestion courante		90 000,00			90 000,00	103 098,36		26 723,95		106 000,00
	Total des recettes de gestion courante		1 028 110,46		22 907,87	1 051 018,33	1 051 307,19		207 584,60		1 037 562,63
76	Produits financiers										
77	Produits exceptionnels		2 251,00		1 535,77	3 786,77	4 108,27		3 980,77		5 633,56
78	Reprises sur provisions				15 000,00	15 000,00	15 000,00				
	Total des recettes réelles		1 030 361,46		39 443,64	1 069 805,10	1 070 415,46		211 565,37		1 043 196,19
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		14 819,94			14 819,94	7 992,75				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.										
	Total des recettes d'ordre		14 819,94			14 819,94	7 992,75				
002	Résultat reporté		203 024,46			203 024,46	203 024,46				215 483,00
	TOTAL DES RECETTES		1 248 205,86		39 443,64	1 287 649,50	1 281 432,67		211 565,37		1 258 679,19

	l'exercice	reportés	réaliser	SECTION
Dépenses	1 258 679,19			1 258 679,19
Recettes	1 043 196,19	215 483,00		1 258 679,19

b) Les principales dépenses et recettes de la section : cf le tableau ci-dessus.

Commentaires concernant les dépenses

Charges à caractère général (chapitre 011) :

En 2023 : + 10 473.33 soit +0.85% par rapport à 2022.

60612 Energie et 60621 Combustible +12%

6257 Réceptions : maintien 2022

615231 Voiries : + 15% car report des travaux de l'année d'avant. Hiver rigoureux. Détérioration de la voirie

6156 Maintenance + 25% en raison du coût de la vie

6232 Fêtes et cérémonie : baisse de 20%. Meilleure d'affectation budgétaire. Moins d'achats de Noël car ils sont faits. Proposition pour nos anciens de bons d'achats chez les commerçants de Sornac : 35 € par personne

6247 Transports collectifs : Augmentation carburant

6262 Frais télécommunications : Modernisation des réseaux informatiques et changement du matériel téléphonique de la mairie (matériel obsolète, nouvelle génération technologique)

60623 Alimentation : légère baisse envisagée – 15% suite au transfert de la cuisine à l'Ehpad.

6064 Fournitures administratives : Augmentation liée à la modernisation

Certains articles en diminution par rapport à 2022 :

60624 Produits de traitement : moins d'achat car on a du stock

Chapitre 012 le Personnel : Diminution du fait d'une affectation plus fine des personnels sur les budgets annexes

Charges de personnel (chapitre 012) :

6218 Autres personnels extérieurs : Syndicat de la Diège, les surveillants de baignade de l'été

6411 Rémunération du personnel titulaire : 1 poste de moins de titulaire

64731 Allocations de chômage versées directement à un ancien agent stagiaire non titularisé en vue d'une aide au retour à l'emploi ne seront plus versés. Fin des droits en mars 2023.

Atténuations de produits (chapitre 014) : pas de somme car pas d'assurance de versement cette année.

Contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) inscrite au budget suivant le montant versé en 2021 (*la notification des montants définitifs intervient chaque année après le vote du budget*).

Charges de gestion courante (chapitre 65) :

+ 7 163.05 € par rapport 2022

En 2021, elles avaient baissé de 36 000 € donc il s'agit d'un juste retour au bon montant.

6574 Subventions de fonctmt aux associations & autres personnes de droit privé + 3 800,00 € par rapport au budget primitif 2022. Reconduction des associations locales à jour de leurs documents. Aide spéciale pour l'anniversaire association du football. Associations : juridique et Comices agricoles.

Ces points seront spécifiquement décidés et votés en Conseil Municipal.

Charges financières (chapitre 66) : +1 500 € cf l'échéancier soit en annuel 7 624.01 €

Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance : *le budget principal comptabilise 4 prêts propres à la commune dont deux réalisés en 2021*

Commentaires concernant les recettes

Produits des services (chapitre 70) : Projection pessimiste mais avec refacturation des communes annuellement

70311 Concession dans les cimetières (produit net)

7067 Redevance & droits des services périscolaires & d'enseignement

70688 Autres prestations de services : l'indemnité versée par la Poste pour la tenue de l'agence postale communale

Impôts et taxes (chapitre 73) : + 4.9 %/budget 2022

73111 Impôts directs locaux Les bases sont cette année revalorisées de +7,1%, selon la formule d'indexation calculée sur l'inflation.

7343 Taxe sur les pylônes électriques – montant identique

7381 Taxe additionnelle aux droits de mutatio^o ou à la taxe de publicité foncière : prévision juste après une très belle année avec plusieurs ventes.

Dotations et participations (chapitre 74) : Fléchissement : - 8000 € : des dotations en moins : pas de recensement et moins de participation des autres communes

Autres recettes de gestion courante (chapitre 75) : Suite aux travaux de revalorisation des gîtes et référencement Internet, on prévoit un peu plus de rentrée + 16 000 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : notamment les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

N° SIRET: 21192611800095 | PREPARATION DU BP | Département: CORREZE

Budget: COMMUNE DE SORNAC | Année 2023 | Date d'Édition: SERVICE DE GESTION

SECTION D'INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble - Dépenses

Art.	Libellé	EXERCICE 2022							EXERCICE 2023		
		Report N-1	Vote BP	Vote BS	Cumul DM	Tot. Budget	Historique	R.à.R.	Historique	Sold. eng.	Proposit° BP
010	Stocks										
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		5 000,00		6 000,00	11 000,00	4 710,39	4 927,00	4 926,05		8 000,00
204	Subventions d'équipement versées	4 005,00	13 626,35		-6 179,53	11 451,82	11 451,82				10 000,00
21	Immobilisations corporelles	57 546,48	79 733,65		6 150,00	143 430,13	42 226,71	69 526,00	37 829,70		190 663,13
22	Immobilisations reçues en affectation										
23	Immobilisations en cours	191 644,24	343 300,00		-168 900,00	366 044,24	205 946,16				165 000,00
	Total des opérations d'équipement										
	Total des dépenses d'équipement	253 195,72	441 660,00		-162 929,53	531 926,19	264 335,08	74 453,00	42 755,75		373 663,13
10	Dotations, fonds divers et réserves										
13	Subventions d'investissement										
16	Emprunts et dettes assimilées		81 000,00			81 000,00	80 664,92		8 333,33		96 669,89
18	Compte de liaison : affectation à ...										
26	Participations et créances rattachées à des										
27	Autres immobilisations financières										
020	Dépenses imprévues		279,41		1 728,30	2 007,71					
	Total des dépenses financières		81 279,41		1 728,30	83 007,71	80 664,92		8 333,33		96 669,89
45	Total des opérations pour le compte de tiers										
	Total des dépenses réelles	253 195,72	522 939,41		-161 201,23	614 933,90	345 000,00	74 453,00	51 089,08		470 333,02
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		14 819,94			14 819,94	7 992,75				
041	Opérations patrimoniales										
	Total des dépenses d'ordre		14 819,94			14 819,94	7 992,75				
001	Solde d'exécution négatif reporté		82 630,63			82 630,63	82 630,63				66 982,52
	TOTAL DES DEPENSES	253 195,72	620 389,98		-161 201,23	712 384,47	435 623,38	74 453,00	51 089,08		537 315,54

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Aménagement d'1 espace multi-sport sur l'ancien tennis
- Matériels divers pour les agents
- Réfection pont des Annouillards
- Rafraichissement et modernisation des gîtes communaux
- Divers travaux maçonnerie et menuiserie concernant l'école
- Changement système chauffage Foyer rural et logement grande rue
- Aménagement d'un parking place de l'Eglise et projet de halle
- Renforcement de voiries
- *Eclairage public pour modernisation en vue d'économies*
- *Isolation de bâtiments publics*
- Réseaux et téléphonies
- Photovoltaïque bâtiment industriel

d) Etat de la dette

Capital restant dû au 31/12/2023 : 658 709,01 €

Fin 2023, il reste 4 emprunts à rembourser : un jusqu'en 2024, le 2^{ème} et le 3^{ème} jusqu'en 2030 et le 4^{ème} jusqu'en 2033.

Indicateur charge de la dette :

Annuité de la dette 2023 (intérêts +K) : 102 917.11 €

Recettes réelles de fonctionnement 1 043 196.19 €

Indicateur capacité de désendettement (en nbre d'années) :

Capital restant dû au 31/12/23 : 658 709,01 € = 6.91 années

BUDGET ANNEXE TERRAINS A BATIR 2023

Ce budget annexe répond à une obligation fiscale : depuis la réforme de la tva immobilière, l'administration fiscale considère que les ventes de terrains à bâtir constituent des activités économiques, et qu'elles sont soumises par conséquent à la TVA (qui permet à la collectivité de récupérer la tva payée sur les dépenses, ces opérations étant exclues du FCTVA (hors voirie) car les terrains ne restent pas dans le patrimoine de la collectivité). Dès lors qu'il y a assujettissement à la TVA, il est nécessaire de tenir une comptabilité dédiée à ces opérations. Le budget est établi hors taxes.

Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations en investissement (comptes 21 ou 23), car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains, mais de les vendre dès que possible. Dès lors, la valeur de ces terrains (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stocks.

RAS – Aucun mouvement pour cette année.
Investissement - Etat de la dette : NEANT

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Le service de l'eau et de l'assainissement collectif constitue un SPIC (service public industriel et commercial) devant respecter un strict équilibre budgétaire entre ses dépenses et recettes propres (des dérogations existent pour les communes de moins de 3000 habitants).

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Les dépenses de fonctionnement incluent : l'entretien du réseau, l'électricité des stations de pompage, une participation aux frais de carburant, de personnel et de fournitures avancés par le budget principal, les analyses d'eau réglementaires, les intérêts des emprunts à payer, l'amortissement comptable obligatoire pour ce budget annexe (comptabilité M49).

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du budget à financer ses projets d'investissement sans nécessairement recourir à un emprunt nouveau.

Les recettes issues de la facturation de l'eau constituent la quasi-totalité des recettes de fonctionnement de ce budget :

	Perçu 2020	Perçu 2021	Perçu 2022	<i>Prévision 2023 (budget élaboré chaque année avec pessimisme sur les prévisions de recettes)</i>
chapitre 70 Produits des services, domaine et ventes diverses	166 501.89 €	154 093,38 €	149 200 €	162 800 €

a) Les principales dépenses et recettes de la section :

Charges de personnel (chapitre 012) : Affectation des agents : x% des agents intervenant sur l'eau.

Atténuation de produits (chapitre 014) : Identique 2022- Taxe reversée à l'Agence de l'eau

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : pas de variation

4 800 € d'enveloppe de prévisions d'admissions en non-valeurs en cas de sollicitation en ce sens de la trésorerie. L'admission en non-valeur correspond au seul apurement comptable lorsque malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, le trésorier ne peut pas obtenir le recouvrement. Cela ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites et n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à meilleure fortune.

Charges financières (chapitre 66) :

Remboursement sur ce chapitre du prêt débuté en 2015 (échéances constantes, la part des intérêts diminue). L'unique prêt de ce budget annexe se termine en 2024.

Les recettes se résument essentiellement à la facturation de l'eau.

Vente de produits (chapitre 70) : BP 2022 : 149 200 € + DM : 14 224.29 € soit un total de 163 329.54 € / Pour le BP 2023 : une prévision raisonnable : 162 800 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement du budget annexe regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de ce service. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : notamment les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Solde d'investissement reporté		Solde d'investissement reporté	241 120,98 €
Remboursement d'emprunts	11 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	326 648 €
Immobilisations incorporelles (frais d'étude), corporelles (terrains, matériel), Constructions, installations techniques	673 852,23 €	FCTVA	39 022 €
Dépenses imprévues	0,00 €	subventions	35 000 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>35 158,18 €</i>	Emprunt	0,00 €
		<i>Produits (écritures d'ordre entre section)</i>	<i>78 219,23 €</i>
<i>Total des opérations réelles</i>	<i>684 852,23 €</i>	<i>Total des recettes réelles</i>	<i>74 022 €</i>
Total général	720 010,41 €	Total général	720 010,41 €

b) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Sectorisation
- Rédaction des actes de régularisation foncière des réservoirs d'eau potable suite à bornages
- Entretien divers
- Etudes et réflexions rue de la Gane et de la République

c) Etat de la dette : Capital restant dû au 31/12/2023 : 11 464.76 €.

Reste à rembourser en 2024 : 11 178,76 €

BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE 2023

La station-service constitue un SPIC (service public industriel et commercial) devant respecter un strict équilibre budgétaire entre ses dépenses et recettes propres (des dérogations existent).

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Les dépenses de fonctionnement incluent : les approvisionnements en carburant, le contrat de maintenance, l'électricité, les commissions sur les transactions par carte bancaire, une participation aux frais de personnel et de fournitures avancés par le budget principal, l'amortissement comptable de la construction, obligatoire pour ce budget annexe (comptabilité M4).

Les recettes issues de la facturation de carburant constituent la quasi-totalité des recettes de ce budget qui, via une comptabilité de stocks obligatoire, retrace le cycle de l'activité de vente de carburant.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses courantes (chapitre 011) : Prévission de 19 approvisionnements

Dépenses de personnel (chapitre 012) : Affectation d'une quote-part : 2500 €

Afin de ne pas revivre l'atterrissage 2022 (-70 091.13 €), il sera porté une attention toute particulière au remplissage des cuves à partir du mois d'octobre.

Il apparaît que ce budget est d'une grande fragilité d'équilibre. Il ne peut supporter de l'investissement et ne couvre pas ses charges annuelles. Le Maire va proposer une augmentation de la marge. Aujourd'hui, elle est 0.06 € par litre TTC et elle passerait à 0.079 € par litre TTC qui devrait couvrir les frais, les coûts annuels. L'équilibre de la station-service est basé sur la volumétrie vendue. Elle est moindre qu'à un certain moment d'où cette fragilité qui se confirme. Une campagne de promotion devra être mise en œuvre sur les clients professionnels détenteurs de carte qui eux, achètent de grosses volumétries et sont facturés une fois par mois. A chaque approvisionnement de carburant, on rentre 32 000 L pour les deux cuves.

Provision pessimiste de marge à 40 000 € annuelle.

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Solde d'investissement reporté		Solde d'investissement reporté	53 048,73 €
Remboursement d'emprunts		Virement de la section de fonctionnement	12 411,87 €
Immobilisations incorporelles (frais d'étude), corporelles (terrains, matériel), Constructions, installations techniques	72 107,60 €	FCTVA	
Dépenses imprévues	0,00 €	subventions	
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>		Emprunt	0,00 €
		<i>Produits (écritures d'ordre entre section)</i>	6 647 €
<i>Total des opérations réelles</i>	72 107,60 €	<i>Total des recettes réelles</i>	
Total général	72 107,60 €	Total général	72 107,60 €

c) Etat de la dette : NEANT

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES 2023

Le service des pompes funèbres constitue un SPIC (service public industriel et commercial) devant respecter un strict équilibre budgétaire entre ses dépenses et recettes propres (des dérogations existent).

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Les dépenses de fonctionnement incluent une participation aux frais de personnel avancés par le budget principal.

Les recettes issues de la facturation des prestations funéraires constituent la quasi-totalité des recettes de ce budget.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Charges à caractère général	3 500	Ventes de produits, prestations	1 300
Charges de personnel	2 500	Produits exceptionnels	11 295,68
Total dépenses réelles	6 000	Total recettes réelles	12 595,68
Virement à la section d'investissement	10 000	Excédent reporté	3 404,32
TOTAL DES DEPENSES	16 000 €	TOTAL DES RECETTES	16 000 €

La création d'un ossuaire dans le cadre de la procédure en cours de reprise des concessions est à prévoir en 2023 en dépenses d'investissement.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement du budget annexe regroupe :

- en dépenses : les dépenses pouvant faire varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel pouvant s'imposer.
- en recettes : éventuellement les amortissements

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Présence d'un solde d'investissement reporté en recettes en raison de l'amortissement d'une vitrine acquise dans le cadre de l'opération de reprise des concessions funéraires.

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Immobilisations corporelles	10 000	Virement de la section d'exploitation	10 000
Dépenses imprévues	306.17	Excédent reporté	306.17
Total dépenses réelles	10 306.17	Total recettes réelles	10 306.17
TOTAL DES DEPENSES	10 306.17 €	TOTAL DES RECETTES	10 306.17 €

BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES 2023

Aucune dépense ni recette à prévoir en investissement. Une réflexion est à mener : Que fait-on sur ce budget pour l'école ? La section de fonctionnement se décline ainsi :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Charges à caractère général	5 671.36	Excédent reporté	5 671.36
Total dépenses réelles	5 671.36	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement			
TOTAL DES DEPENSES	5 671.36 €	TOTAL DES RECETTES	5 671.36 €